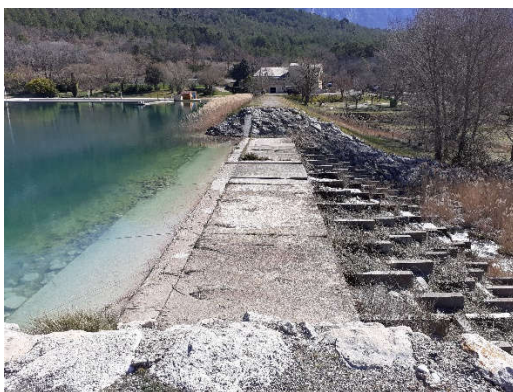




Annexe obligatoire 3 : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

*Extrait GoogleEarth*



*Photo 1 : évacuateur de crues*



*Photo 2 : crête du barrage*



*Photo 3 : coursier de l'évacuateur de crues*

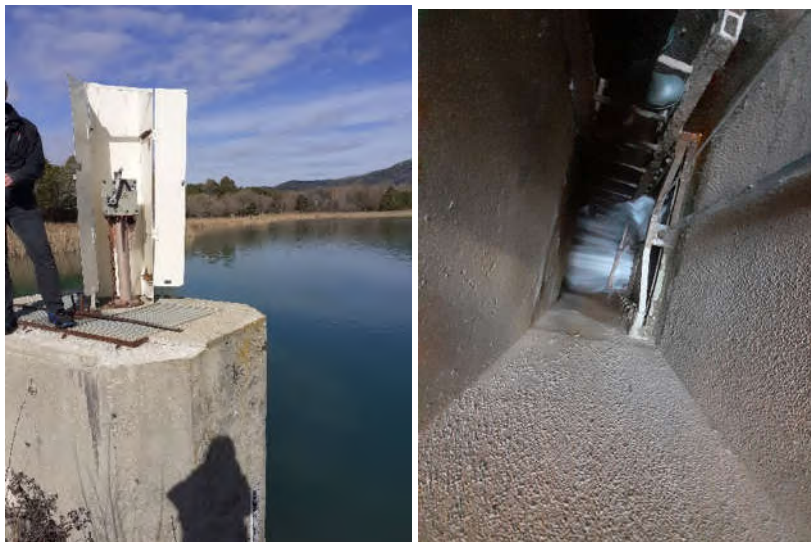




*Photo 4 : parement aval rive gauche*



*Photo 5 : parement amont rive gauche*



*Photo 6 : tour de vidange de fond et intérieur de la tour*



*Photo 7 : arbres au droit du bajoyer rive gauche chenal évacuateur de crues*